



C.P. 2014  
Saint-Anselme (Québec)  
G0R 2N0  
Téléphone: (418) 885-4475  
Télécopieur: (418) 885-4475

# **La proposition de redécoupage de la carte électorale**

## **Mémoire déposé à la Commission de la Représentation Électorale du Québec**

**24 avril 2008**

## **1 Présentation de l'organisme**

La Chambre de Commerce de la MRC de Bellechasse est une organisation regroupant des gens d'affaire situés sur le territoire des vingt (20) municipalités de la MRC de Bellechasse. Les membres de la Chambres sont des entrepreneurs, entreprises manufacturières, travailleurs autonomes, institutions financières, professionnels reliés au monde des affaires, organismes de développement économique, organismes sans but lucratif. Les trois cent soixante-quinze membres de la Chambre proviennent de tous des municipalités du territoire de Bellechasse et quelques autres proviennent de l'extérieur du territoire.

Un conseil d'administration composé de 11 membres gère les activités de la Chambre. Le Conseil peut compter sur les services de deux ressources humaines à savoir un coordonnateur à raison de 30 heures semaine et une ressource en télé-marketing et comptabilité. Cette seconde ressource est partagée avec 2 autres employeurs de la région afin de maintenir un emploi à temps plein.

## **2 Situation actuelle de la circonscription de Bellechasse**

La circonscription électorale de Bellechasse a été créée en 1829. Au fil des décennies, son visage a évolué pour devenir aujourd'hui un territoire de 3 066.42 km<sup>2</sup>, regroupant 34 391 électeurs lors du dernier scrutin de mars 2007, 29 municipalités rurales réparties en 2 Municipalités Régionales de Comté (MRC) soit la MRC de Bellechasse (20 municipalités) et la MRC des Etchemins (9 municipalités). Il y a 4 municipalités qui sont dans la MRC des Etchemins et qui se retrouvent dans la circonscription de Beauce Sud.

## **3 Situation proposée par la Commission de la Représentation Électorale quant à la circonscription de Bellechasse.**

Dans son rapport du 12 mars 2008, la Commission de la Représentation Électorale propose l'ajout de 6 259 électeurs provenant de l'arrondissement Desjardins de la Ville de Lévis mieux connu dans notre secteur comme étant le secteur de Pintendre.

L'ajout de cette portion de territoire est rendu nécessaire afin de répondre aux exigences de la Loi Électorale du Québec laquelle précise que le nombre d'électeurs pour une circonscription électorale donnée doit être équivalent pour l'ensemble des 125 circonscriptions (sauf pour le comté des Iles de la Madeleine). Une moyenne de 45 207 électeurs est requis pour formé une circonscription. Le seuil minimal est de 33 905 électeurs (soit -25% de la moyenne) et un seuil maximal de 56 506 électeurs (soit +25% de la moyenne) est accepté. Lors de la dernière élection générale, Bellechasse comptait 34 542 électeurs soit un manque de 23,6% d'électeurs pour atteindre la moyenne provinciale.

#### **4 Bellechasse, un comté à préserver**

La carte électorale actuelle répond aux réalités économiques de Bellechasse. Qui plus est, les frontières de comté de Bellechasse épousent presque parfaitement les frontières des 2 MRC qui composent le comté et plusieurs organismes régionaux oeuvrant dans différents secteurs d'activités utilisent les mêmes frontières pour délimiter leur territoire d'activités.

Le député de Bellechasse, peu importe son identité, est le serviteur d'une population rurale ayant les mêmes problématiques quant à son développement touristique, économique et social. Ses actions rejaillissent sur un ensemble de communautés rurales justement parce que les problématiques rencontrées sont similaires.

Chez-nous, dans Bellechasse, le député est un collaborateur de premier ordre auprès de chacune des municipalités et de leur conseil municipal dans la défense des dossiers auprès du Gouvernement du Québec ce qui n'est pas la même réalité pour le milieu urbain.

On a défini la démocratie, dans notre système politique, comme étant basée sur « *la rep by pop* ». Pour Bellechasse, comme pour les comtés ruraux, la démocratie signifie aussi un député efficace et pour que cette efficacité soit efficiente, l'une des prémisses de base est de former une circonscription électorale ayant des assises homogènes. C'est ce que le découpage électorale a toujours permis dans le cas de Bellechasse.

#### **4 Commentaires et observations sur le projet actuel de redécoupage électoral**

**4.1 – Félicitations !!!** - Il y a fort à parier que des intervenants qui passeront devant cette commission risquent d'adresser des reproches aux commissaires pour la version préliminaire de la carte électorale déposée le 12 mars dernier. Permettez-moi de saluer avec reconnaissance votre décision de conserver dans sa presque intégralité le territoire de Bellechasse. Nous aimons à croire que les commissaires sont sensibles à la réalité rurale vécue dans notre région et du rôle important joué par le député dans une région rurale.

**4.2 – Nous demeurons vigilants** - Nous savons très bien que votre rapport du 12 mars dernier se veut un rapport préliminaire ce qui signifie qu'un rapport final sera donc déposé un peu plus tard et ce rapport sera exécutoire. Il ne faudrait pas que Bellechasse fasse les frais de règles mathématiques froides et arbitraires et ainsi voir Bellechasse être divisé en une série de portions reliées à différents comtés comme ce fut le cas dans notre région lors du dernier découpage de la carte électorale fédérale.

**4.3 – Pintendre dans Bellechasse : est-ce une bonne idée ???** - Le fait d'annexer le secteur de Pintendre dans Bellechasse nous interroge. Nous sommes au fait que la réalité des gens de Pintendre est presque essentiellement urbaine. Comment un député pourra-t-il être efficace quand la très nette majorité de son territoire est en secteur rural et qu'une toute petite enclave sera en milieu urbain ? Est-ce servir les électeurs dans leur quotidien ? Le découpage actuel des comtés de Lévis et des Chutes-de-la-Chaudière nous apparaît plus adéquat pour le développement de la Ville de Lévis alors que son territoire urbain est clairement divisé entre 2 circonscriptions urbaines.

**4.4 – Annexer toutes les municipalités de la MRC des Etchemins dans le comté de Bellechasse** - Nous avons signalé, au début de notre mémoire qu'actuellement nous retrouvons 9 des 13 municipalités de la MRC de Etchemins sur le territoire du comté de Bellechasse. En ajoutant les municipalités de Saint-Benjamin (874 habitants), Sainte-Aurélie (984 habitants), Saint-Prosper (3 697 habitants) et de Saint-Zacharie (1 959 habitants) nous pourrions faire d'une pierre plusieurs bons coups :

- i) apporter à Bellechasse le nombre d'électeurs requis sans pour autant nuire à la situation de Beauce Sud.
- ii) permettre à la MRC des Etchemins d'avoir un seul interlocuteur dans tous ses dossiers auprès du Gouvernement du Québec alors qu'à l'heure actuelle, le député de Bellechasse réponds aux doléances de électeurs de 9 municipalités sur 13 et que celui de Beauce Sud réponds à 4 municipalités sur 13.

**4.5 – Annexer le secteur de l'extrême est de la Ville de Lévis** - Même dans l'éventualité où la suggestion citée ci-dessus trouvait écho au sein de la Commission Électorale du Québec, nous suggérons que la portion de l'extrême est de la Ville de Lévis puisse être annexée à Bellechasse. Nous visons plus particulièrement le secteur situé entre les limites ouest de la Municipalité de Beaumont et la route Lallemant à Lévis. Ce secteur possède des caractéristiques similaires à Bellechasse à savoir un territoire rural où l'agriculture y est présente et où les règles de la Commission de Protection du Territoire Agricole régissent ce secteur.

## 5 Amendements législatifs suggérés

Nous savons que le législateur réfléchit actuellement à la possibilité de modifier la loi électorale afin de ne pas affaiblir le poids des régions au sein de l'Assemblée Nationale du Québec. Nous nous permettons de suggérer quelques pistes de solutions.

**5.1 – Un nombre fixe de députés par région administrative** - Les 17 régions administratives du Québec se partagent actuellement les 125 députés de l'Assemblée Nationale. Nous suggérons que chacune de ses régions soit assurée par un amendement législatif de conserver le nombre actuel de député dont elle dispose. Ainsi, actuellement Chaudière-Appalaches dispose de 8 députés, avec l'amendement proposé, notre région serait assurée de toujours conservée son poids politique à l'Assemblée Nationale.

**5.2 – Respecter les régions administratives** - Un comté ne devrait jamais se retrouver sur 2 régions administratives. C'est pourquoi nous suggérons, plus haut, que les régions administratives se voient consacré un nombre fixe de députés pour leur territoire.

**5.3 – Une proportionnelle régionale et originale** - Nous suggérons l'ajout de 34 députés issus des 17 régions administratives du Québec. Un nombre de 17 serait élu sur la base des résultats électoraux de l'ensemble d'une région administrative. Ainsi, une formation politique qui obtient la pluralité des voix sur l'ensemble du territoire d'une région, elle bénéficie d'un député « régional ».

Quant aux 17 autres députés, il serait élu sur la base des résultats électoraux à l'échelle du Québec. Par exemple, le parti W récolte 40% des voix à l'échelle du Québec, le parti X récolte quant à lui 30% des voix, le parti Y recueille 20% et le parti Z obtient 10%, les 17 députés seront répartis comme suit :

| Parti | % des votes | Sièges supplémentaires |
|-------|-------------|------------------------|
| W     | 40          | 7                      |
| Y     | 30          | 5                      |
| Z     | 20          | 3                      |
| Z     | 10          | 2                      |
|       |             |                        |
| Total | 100         | 17                     |

## 6 Conclusion

Selon nous, les principales questions qui doivent guider les commissaires dans leur réflexion quant au découpage de la carte électorale sont la suivante :

- est-ce que le territoire du comté présente suffisamment de similarités favorisant un travail efficace au député qui y sera élu ?
- Est-ce que les intérêts des régions y sont bien servis ?

Nous remercions la Commission de la Représentation Électorale du Québec d'avoir pris le temps de nous entendre et lui assurons notre intérêt et notre collaboration dans la poursuite de ses travaux.

\* \* \*